



**NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE :**

## **PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)**

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires car l'élève atteint de trouble de la santé doit être considéré de la même manière qu'un élève en bonne santé. C'est l'objectif central du processus d'intégration fixé au PAI.

### **La procédure de mise en place du PAI :**

Les démarches concernant ces aménagements sont engagées à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement, mais jamais sans l'accord de la famille.

Le médecin scolaire et/ou l'infirmier scolaire et/ou le médecin traitant rencontrent l'élève et sa famille afin de définir les besoins de l'élève. À partir des informations recueillies, le médecin scolaire détermine les aménagements susceptibles d'être mis en place. Le chef d'établissement recherche et mobilise tous les moyens mis à sa disposition pour mettre en œuvre les éléments prévus au PAI.

Je soussigné (e), Monsieur.....  
Madame.....

Demande la mise en place d'un PAI pour mon enfant (première demande)

Demande de renouvellement du PAI (si existant dans le précédent établissement)

Sans modification :            OUI    NON

Avec modification :            OUI    NON

Si oui lesquelles :.....

.....

Fait à ..... Le .....

Signatures des parents

**IMPORTANT :** \*Joindre impérativement une copie de l'ancien PAI